

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	37	27

PRESENTS	24
POUVOIRS	3
ABSENTS	10

Vote Pour :	27
Vote Contre :	0
Abstention :	0

**BUREAU  
SEANCE DU LUNDI 24 FEVRIER 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre février à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.*

**Présents : Mesdames et Messieurs**, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Oliver DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs**, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Pascale PUIBASSET, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES

**Secrétaire de séance :** Paul BOULVRAIS

**N°05\_2025DB**

**ACTES : 1.1.8**

**OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 01- Attribution du marché relatif au Lot n°7 des Travaux d'extension et de réaménagement de la crèche "Arc-en-ciel" à Rabastens**

**Exposé des motifs**

Les marchés relatifs aux lots n° 1, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 des Travaux d'extension et de réaménagement de la crèche "Arc-en-ciel" à Rabastens, engagés en procédure adaptée du 11 juin 2024 au 23 août 2024 ont été attribués par décision du Bureau de la Communauté d'agglomération n°42\_2024DB du 16 septembre 2024, et, le marché relatif au lot n°2 des Travaux d'extension et de réaménagement de la crèche "Arc-en-ciel" à Rabastens, lancé en procédure adaptée du 27 septembre 2024 au 14 octobre 2024, a été attribué par décision du Bureau de la Communauté d'agglomération n°53\_2024DB du 25 novembre 2024,

Le marché relatif au lot n°7 a été déclaré sans suite lors de la première consultation du 11 juin 2024 au 23 août 2024 au motif d'offres reçues toutes déclarées inacceptables pour dépassement d'estimatif budgétaire. La procédure a été relancée une première fois du 27 septembre au 14 octobre 2024 et a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général juridique et technique. En effet, l'engagement qui avait été pris de tenir informés les candidats ayant répondu à la précédente consultation n'avait pas été tenu.

La consultation a été relancée une deuxième fois du 12 décembre 2024 au 08 janvier 2025.

## Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu les articles L 2123-1-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour «la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédures adaptées (MAPA), notamment les travaux d'un montant supérieur à 250 000 € HT et dans la limite de 2 500 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des seuils réglementaires,

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'agglomération n°42\_2024DB approuvant l'attribution des lots n°1, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 des Travaux d'extension et de réaménagement de la crèche "Arc-en-ciel" à Rabastens,

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'agglomération n°53\_2024DB approuvant l'attribution du lot n°2 des Travaux d'extension et de réaménagement de la crèche "Arc-en-ciel" à Rabastens,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 février 2025 en formation consultative,

### Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **attribue** le marché relatif au lot n°7 des « Travaux d'extension et de réaménagement de la crèche "Arc-en-ciel" à Rabastens » à l'entreprise suivante :

Lot n°7 : Menuiseries intérieures

COUCOUREUX

ZI de Montredon - 2 rue de Kourou

31240 L'UNION

Pour un montant forfaitaire de 96 949.95 € HT soit 116 339.94 € TTC.

- **autorise** le Président à signer les marchés.

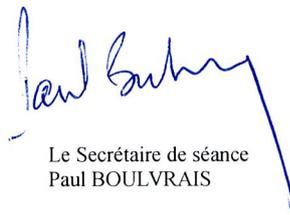
Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le **10 MARS 2025**

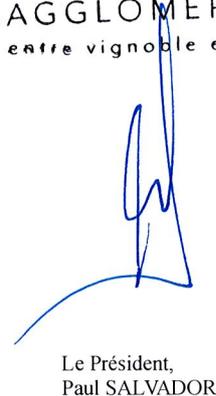
- publication - mise en ligne  
Le **10 MARS 2025**

Et/ou notification  
Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



  
Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS

  
Le Président,  
Paul SALVADOR